3MR
SAS au capital de 8 454 000 euros,
immatriculée au RCS d'EVREUX sous le numéro 950 953 950,
dont le siège social est situé 7 ROUTE DE CONCHES 27180 ARNIÈRES-SUR-ITON

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 13 AVRIL 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 14 163,76 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 850 646,09 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 864 809,85 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 2 000 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 2,37 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Président

Zone de signature

Signé par Maxence DESJONQUERES
Le 24 oct. 2026

Signed with Universign doc_zyn tx_wwXMaJoEo6w5

Certifié conforme

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	SAS 3MR		Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	7 ROUTE DE CONCHES	27180 ARNIERES-SUR-ITON	
SIRET	9 5 0 9 5 3 9 5 0 0 0 0 2 5		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12	

Exercice N clos le 31/12/2025

ACTIF

			Brut (1)		Amortissements-Provisions (2)	Net (3)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	8 985 715	042	8 985 715
	Total I (5)		044	8 985 715	048	8 985 715
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	14 108	074	14 108
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080	1 135 000	082	1 135 000
	Disponibilités		084	32 002	086	32 002
	Total II		096	1 181 110	098	1 181 110
	Total général (I + II)		110	10 166 825	112	10 166 825

PASSIF

			Exercice N NET (1)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 454 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	845 400
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	850 646
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	14 164
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	10 164 210
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	832
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	600
	Comptes courants d'associés	173	1 184
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	2 616
	Total général (I + II + III)	180	10 166 825

Signé par Maxence DESJONQUERES
Le 24 oct. 2026
Signed with Universign doc_b7LV tx_wwXMaJoEo6w5

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA © ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3MR — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *					210	
Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
	services *			215	218	
				217		
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée*					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :.....)			242	13 157
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	600)	244	600
Rémunérations du personnel*				250	
Cotisations sociales (	dont cotisation personnelle de l'exploitant	380	)	252	
Dotations aux amortissements* (	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	13 757

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	-13 757
Produits financiers (III)	280	30 421	**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)			306	2 500
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**		310	14 164

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 14 164 — 314

Réintegrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316		
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318		
Provisions non déductibles*							322		
Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	2 500	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		

Deductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987			342	
France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989				
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138				
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345							
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	16 664	354	
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	16 664	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA () ISACOMPTA

SOMMAIRE ANNEXE

SAS 3MR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Choix
Faits caractéristiques	**Produite**
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	**Produite**
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	**Produite**
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	**Produite**
Dépréciations (832-1, 832-2, 832-8)	**Produite**
Etat des échéances des créances (832-9)	**Produite**
Comptes de régularisation actif (832-10, 832-19)	**Produite**
Etat des échéances des dettes (832-15)	**Produite**
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	**Produite**
Engagements (836-1)	**Produite**
Dettes garanties par des sûretés réelles (832-16)	**Produite**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 10 166 825,45 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 14 163,76 Euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégréssif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS 3MR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réval.	acquisition
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	8 985 715,00		
TOTAL	**8 985 715,00**		
TOTAL GENERAL	**8 985 715,00**		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			8 985 715,00	
TOTAL			**8 985 715,00**	
TOTAL GENERAL			**8 985 715,00**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS 3MR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

SAS 3MR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice

ETAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Impôts sur les bénéfices	14 108,00	14 108,00	
TOTAL	**14 108,00**	**14 108,00**	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Disponibilités	19 736,57
TOTAL	**19 736,57**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS 3MR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	831,60	831,60		
Autres impôts et taxes assimilées	600,00	600,00		
Groupes et associés (2)	1 184,00	1 184,00		
TOTAL	**2 615,60**	**2 615,60**		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	831,60
Dettes fiscales et sociales	600,00
TOTAL	**1 431,60**

ENGAGEMENTS

SAS 3MR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

SAS 3MR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti